

L'ÉCHO DE LA CHARNIE



La LETTRE D'INFORMATIONS
COMMUNALES
de CHEMIRÉ - en- CHARNIE

DANS CE NUMERO

L'édito

Le devenir de la salle Chauvelier et les besoins en services des habitants P 2

L'aire de jeux et le boulodrome P 3

Les résultats du concours de fleurissement P 4

Le bac collectif, le débroussaillage, le conseil numérique P 5

La réunion publique sur le projet d'implantation Coucoo P 6

Le départ à la retraite du facteur et la commémoration du 8 mai 1945 P 7

L'agenda de l'été P 8

JUILLET 2023



L'ÉDITO

Chères Chemiréennes et chers Chemiréens,

C'est avec grand plaisir que nous venons à vous avant l'été. Nous avons eu plusieurs occasions de nous réunir lors de ce premier semestre 2023 : les vœux du conseil municipal, le départ à la retraite de notre facteur, la réunion publique sur le projet d'implantation des hébergements de la société Coucoo, la réflexion sur le devenir de la salle Chauvelier. Nous sommes attentifs à ce que chacun puisse participer à la vie de sa commune à travers ces temps d'échanges et de convivialité. N'hésitez pas à venir aux prochaines manifestations organisées par le conseil municipal et les associations.

Cette année encore, l'été s'annonce caniculaire avec une nouvelle hausse des températures, les risques d'incendie et de pénurie d'eau. Ce nouvel épisode nous impose la plus grande attention au bien-être des plus fragiles d'entre nous. Passons voir les personnes seules et veillons à l'hydratation des tout-petits. Nous rappelons aux personnes vulnérables de se faire connaître en mairie. Pour les besoins d'isolation des habitats, afin de les rendre plus confortables et moins énergivores, des aides financières existent. N'hésitez pas à les demander. Observons également la plus grande vigilance quant aux gestes maladroits qui provoqueraient l'incendie d'un des nombreux espaces boisés. Pensons à débroussailler nos parcelles pour aider à la maîtrise des feux éventuels et veillons à ne pas gaspiller l'eau car chaque geste compte.

Parmi les actions prévues et réalisées, les jeux pour enfants ont trouvé place dans l'espace réservé derrière la salle des fêtes. Un terrain de jeu de boules à la disposition de tous complète ces équipements. L'engazonnement prévu l'automne prochain marquera la fin de l'aménagement de cette zone.

Pour conclure, nous transmettons vos compliments à notre employé communal ainsi qu'à la commission fleurissement pour la qualité des soins apportés à l'entretien des espaces fleuris.

Bonne lecture de cette lettre et bel été à toutes et à tous.

Le conseil municipal,

JP Coquille, M. Letourneur, M. Feuvrier, I. Caté, P. Coutelle, C. Krakus, S. Loyer, M. Marie, A. Molard, N. Padois.

LE DEVENIR DE LA SALLE CHAUVELIER ET LES BESOINS EN SERVICES DES HABITANTS

Une réunion publique

28 habitants se sont retrouvés le 3 mars dernier pour étudier ensemble le devenir de la salle Chauvelier. En effet, cette salle est très peu utilisée aujourd'hui. Les participants ont reconnu le potentiel de cette petite salle qu'il ne s'agit pas de démolir. Il faut donc veiller à ce qu'elle soit utilisée a minima pour éviter qu'elle ne se détériore.

Quel serait son usage ? Des idées ont été proposées, pour répondre à des besoins d'achats non alimentaires (*tels que la pharmacie, le gaz...*), d'achats alimentaires (*comme le pain, la viande, l'épicerie*) et de services (*tels que les rendez-vous médicaux, coiffeur, soins ...*). Par exemple, il a été proposé que la salle puisse accueillir une conciergerie, des casiers réfrigérés, une bibliothèque/ludothèque avec l'animation du lien intergénérationnel, un gîte, des expositions, un bistrot associatif...

Une enquête auprès des habitants

Pour vérifier le réalisme de ces suggestions, il a été proposé dans un premier temps d'enquêter, via un questionnaire remis dans chaque boîte aux lettres, pour connaître les besoins des habitants et sonder leurs contributions à la mise en place de nouveaux services. Celui-ci a été conçu par une équipe de 6 personnes participant à cette réunion.

26 personnes/foyers ont répondu à l'enquête (*16 habitent le bourg et 10 la campagne – 21 sont actifs – 24 disposent d'un moyen de locomotion*).

Concernant **les besoins d'achats alimentaires**, les services existants sont connus par près de 18 répondants.

- 8 sont intéressés par une mise à disposition de pain (*6 utilisent déjà ce service*),
- 7 sont intéressés par une mise à disposition de viande (*6 font déjà leurs achats de viande auprès du boucher ambulante*),
- 4 sont intéressés par une mise à disposition de produits d'épicerie (*3 font déjà leurs achats auprès de l'épicerie ambulante*).

Les **propositions souhaitées** pour satisfaire ces besoins d'achats alimentaires sont d' :

- utiliser les réseaux de solidarité (*8 répondants*),
- installer un point de retrait (*16 répondants – sous forme de casiers pour 2 répondants et une épicerie solidaire pour une personne*),
- installer un distributeur de baguettes (*2 répondants*),
- livrer à domicile (*2 répondants*),
- installer un transport en commun (*1 répondant*),
- aligner les jours et heures de passage des commerçants ambulants ou de créer une permanence (*4 répondants*),
- installer une conciergerie (*1 répondant*).

Concernant **les besoins d'achats non alimentaires et de services** :

- 1 personne a besoin de gaz,
- 2 personnes ont besoin de se déplacer pour leurs rendez-vous médicaux,
- 1 personne a besoin de se déplacer pour aller chez le coiffeur,
- 1 personne a besoin de se déplacer pour ses démarches administratives.

Aujourd'hui, 23 répondants ont **une solution** individuelle pour satisfaire leurs besoins, 8 ont une solution familiale et 5 font appel à des voisins/amis.

Dans la perspective de mettre en place de nouveaux services, il a été demandé aux répondants de dire **quelle contribution** ils pourraient apporter :

- 11 répondants intégreraient un réseau de solidarité,
- 12 répondants pratiqueraient l'entraide familiale et/ou amicale,
- 12 répondants participeraient à la vie d'un lieu centralisé.

Une prochaine réunion sera organisée pour poursuivre la réflexion et décider des actions à mettre en place. Nous vous tiendrons au courant.

AIRE DE JEUX ET BOULODROME



Une nouvelle aire de jeux a été installée sur le terrain de la nouvelle salle communale. Elle est accessible aux enfants de 3 à 12 ans accompagnés d'un adulte.



Elle comprend une structure en bois



Les enfants pourront escalader, explorer, grimper, se balancer, toboganer (sic), intervenir en urgence grâce à la perche de pompier, se prendre pour la capitaine du vaisseau, cuisiner les graviers et autres jeux à inventer seul.e ou à plusieurs. Cet espace de rire et de cris est à eux !



Un nouveau portique est équipé aujourd'hui de deux balançoires



La table de ping-pong est toujours en service !



Le boulodrome a été réaménagé pour le plaisir des amateurs de jeux de boules. Il s'agit aujourd'hui de tester ce nouveau terrain qui penchera sûrement du côté du cochonnet ! A vous de jouer !

LES RESULTATS DU CONCOURS DE FLEURISSEMENT

Le concours de fleurissement ce 8 juillet 2023 s'est déroulé sous le signe du beau temps, Les jurés de Joué-en-Charnie et Saint-Denis d'Orques – Mesdames Félicia Guérin, Stéphanie Poirier, Annie Rouillard, Josiane Durfort, Michel Lelièvre se sont intéressés à l'originalité des jardins, la décoration associée aux plantations et remarqués le travail exigé pour atteindre de tels résultats.



Si vous souhaitez participer au concours de l'année prochaine, faites-vous connaître auprès de la mairie.
Bel été à tous

TROTTOIR ET COUR

- 1 Odette GUITTET
2. Colette et Georges DUBOIS
3. Odette PLU
4. Ingrid CATÉ
5. Marie-Thérèse DELHOMMAIS

**Félicitations à tous ces lauréats !
Nous vous donnons rendez-vous à
la cérémonie de remise des prix**

COUR ET ESPACE EN CAMPAGNE

1. Guylène et Christian CASTEL
2. Éliane et Gérard RICOULT
3. Fabienne et Roland AHIER
4. Marguerite ROUSSEAU
5. Marie-Françoise et Jean-François DURAND

COUR ET ESPACE DU BOURG

1. ex-aequo
Aurélie et Sébastien GEORGET
1. ex-aequo
Kristin et Robert THORNE
2. Yveline et Gérard SIMON
3. Nelly et Jacky BASSEREAU
4. Marie-Agnès et Philippe JOLY

5. Martine et Michel LETOURNEUR
6. Brigitte et Michel PANCHER
7. ex-aequo
Claudine et Pierre ALVES
7. ex-aequo
Françoise et Jean Paul COQUILLE

8. Isabelle CHARTRAIN
et Yannick COBIGO
9. ex-aequo
Caroline et Nicolas PADOIS
9. ex-aequo
Odette PLU
10. Peggy et Anthony CHUDEAU
11. Caroline et Romain GAUGAIN



NOUVEAU

UN BAC COLLECTIF POUR LES ORDURES MENAGERES



Installé début mai 2023 sur le point d'apport volontaire (PAV), ce bac semi-enterré est accessible via le badge remis par LBN Communauté. Celui-ci donne droit à 4 dépôts dans ce bac en complément des levées bimensuelles sans surcoût. Vous pouvez y déposer un sac d'ordures ménagères équivalent à 60 litres maximum.

Vous pouvez également opter pour le bac collectif et renoncer au bac individuel.

Renseignez-vous au 02 43 92 31 58 (LBN) ou sur le site internet de LBN communauté :

<https://www.cc-lbn.fr/vie-pratique/environnement/>.

INFORMATION DEPARTEMENTALE : LE CONSEIL NUMERIQUE A VOTRE PORTEE



Vous êtes embarrassé avec l'utilisation de votre ordinateur ou votre smartphone ? Le conseiller numérique répond à votre besoin, n'hésitez pas à faire appel à lui, soit pour un rendez-vous individuel, soit pour participer à un atelier.

Pour contacter JérémY CORDONNIER, le conseiller numérique de LBN communauté

Le téléphone : 02 43 92 31 58

L'adresse mail : jeremy.cordonnier@sarthe.fr

Pour en savoir plus : www.sarthe.fr

INFORMATION NATIONALE : LE DEBROUSSAILLEMENT : UNE PREVENTION DES DANGERS LIES AUX INCENDIES



Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité face aux feux de forêt et de végétation

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation. Le changement climatique intensifie ce risque : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature

environnante. Le débroussaillage est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux : il limite leur propagation et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. En débroussaillant votre terrain, vous investissez donc pour votre sécurité. C'est pourquoi c'est une obligation légale sur notre territoire, classé à risque.

Débroussailler, qu'est-ce que c'est ?

Débroussailler vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (ou 100 mètres - à adapter au contexte communal) autour de vos bâtiments ou autre équipement. Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Réduire cette masse permet de diminuer l'intensité des feux et de limiter leur propagation. Les premiers travaux de débroussaillage comportent souvent de l'égavage et peuvent nécessiter d'abattre certains arbres. Une fois le débroussaillage initial réalisé, les débroussaillages suivants consistent surtout en de l'entretien et de la suppression de broussailles.

Qui est concerné ?

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Vous êtes également concerné si vous possédez une parcelle constructible dans les zones précitées. La réalisation du débroussaillage peut, par ailleurs, nécessiter d'intervenir sur la propriété de vos voisins, car la responsabilité du débroussaillage pèse sur le propriétaire de la construction à défendre. Il vous appartient alors de demander à vos voisins l'autorisation d'accéder à leur terrain et d'y effectuer les opérations de débroussaillage. S'ils s'y opposent, ces travaux seront à leur charge et deviennent de leur responsabilité (administrative et pénale). Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillage, vous pouvez contacter la mairie, la préfecture ou vous rendre sur feux-foret.gouv.fr, où vous trouverez toutes les informations utiles.

AVANCEE DU PROJET D'IMPLANTATION DE L'ECO-DOMAINE DE CABANES AU MOULIN DE L'ABBAYE D'ETIVAL EN CHARNIE

A l'invitation de monsieur Le Maire, en présence du président de LBN communauté, du vice-président en charge du tourisme, de la directrice des services et du directeur technique de LBN Communauté ainsi que du directeur du développement de Sarthe Tourisme, la société Coucoo a animé une réunion publique le 5 avril dernier à Chemiré-en-Charnie. Les dirigeants, Gaspard de Moustier et Emmanuel de la Bédoyère, ainsi que le directeur du développement David Monroe, ont présenté leur projet d'implantation de l'éco domaine de cabanes en lieu et place du Moulin de l'Abbaye d'Etival-en-Charnie et répondu aux questions posées par l'assemblée.



Les habitants de Chemiré-en-Charnie et les riverains du site ont été nombreux à participer à cette réunion et ont pu faire des suggestions, poser des questions, obtenir des précisions sur le projet.

Elle s'est poursuivie par un verre de l'amitié. Ce moment de convivialité a favorisé les échanges plus personnalisés avec les membres de la société ouverts à la discussion et au partage des points de vue sur la mise en place de ce projet.

Situé dans un environnement riche en biodiversité, le projet se doit d'être exigeant quant aux respects des normes environnementales et à la préservation des espèces naturelles. A noter qu'il n'est pas envisagé d'abattage d'arbre, qu'il n'y aura pas d'éclairage extérieur la nuit pour ne pas perturber la faune, que les véhicules motorisés à l'essence seront interdits et que les réseaux d'alimentation et d'assainissement seront enterrés sous les cheminements. Le site sera ouvert aux pêcheurs et aux habitants qui veulent s'y promener en respectant le calme des lieux (charte de quiétude). Coucoo a fait appel à un écologue pour construire le projet pédagogique et environnemental avec, notamment, l'objectif de sensibiliser à la préservation de la biodiversité.



Cette société privée propose des prestations para-hôtelières et des services premium (eau chaude, électricité, conciergerie, bains nordiques, massages, petits déjeuners ...). Elle envisage le recrutement de 5 personnes en contrat à durée indéterminée et de 15 personnes en contrat saisonnier. Elle sollicitera les entreprises locales pour la construction des cabanes, de l'espace d'accueil, de la boutique de produits locaux, de la salle de séminaire ainsi que pour la fourniture des petits déjeuners et de paniers repas. Ce sont des atouts pour notre commune.

Quelques chiffres
30 cabanes maximum
30 Ha autour de l'étang
5 salarié.es à l'année et
15 saisonniers

Il reste encore deux années avant l'ouverture du site prévu en 2025. Les études environnementales et l'étude d'impact ont été menées. La déclaration du projet valant mise en conformité du PLU de la commune est actuellement en cours d'instruction par les services de l'Etat. Un retour positif ouvrira l'enquête publique. A suivre l'étude concernant la loi sur l'eau et le dossier défrichement prévus d'ici la fin de l'année. puis le dépôt d'un permis d'aménager.

! A noter : l'**enquête publique** est prévue en août, septembre et octobre 2023 et une réunion de conseil municipal, à partir des résultats de cette enquête, en novembre 2023.



LE DEPART A LA RETRAITE DU FACTEUR



Depuis quelques temps, le facteur est une factrice ! La métamorphose s'est opérée en douceur, au printemps.

Les chemiréens et les chemiréennes ont été nombreux le 6 mai à répondre positivement à l'invitation de la mairie et d'Animation Loisirs pour fêter le départ à la retraite de Bruno.

Il a été muté à Loué et affecté à la tournée de Chemiré-en-Charnie en 1992. « *Pendant toutes ces années, j'ai partagé au quotidien un petit bout de votre vie, ce qui fut pour moi enrichissant et convivial.* » Bruno ajoute qu'il était spectateur de nos vies comme au cinéma où chacun a un

rôle. Son rôle, à lui, a été joué à la perfection et nous témoignons tous de son sens du service public, anticipant les besoins de chacun. Il y mettait tout son cœur !

En retour, avec l'argent collecté, nous avons pu lui remettre un maillot de coureur cycliste, une de ses passions, et les incontournables chaussons pour tout retraité qui sait goûter au temps qui passe et une enveloppe du montant restant.

Lors de cette petite cérémonie, Julie, la nouvelle factrice, est arrivée au bon moment pour être présentée à l'assemblée. Elle a appris la tournée de Chemiré avec Bruno, aussi nous sommes rassurés quant à la relève !

Bonne retraite Bruno !



LA CEREMONIE DU 8 MAI

Lors de la cérémonie du 8 mai, le message du ministre des Armées et de la secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire a été lu par deux jeunes chemiréens : Rémy Bernard et César Gaugain.

« 8 mai 1945, il y a 78 ans : l'Allemagne nazie capitule devant les Alliés réunis à Berlin. C'est la victoire.

Ce jour-là, les forces de la liberté triomphent non seulement contre une armée, mais aussi contre une idéologie qui écrasait l'Europe et la liberté de ses peuples. Après six années de guerre, l'écho de l'Armistice se répand partout sur le continent, apportant aux peuples la joie de la libération, et la fierté d'avoir vaincu. [...] »



Monsieur Raymond Patry, notre porte-drapeau, a reçu ce jour-là, la médaille de Vermeil du mérite de l'Union Nationale des Combattants de la main de Monsieur Le Maire de Chemiré-en-Charnie et en présence de Rolland Briffault également ancien combattant.

Cette médaille est une distinction associative. Il s'agit d'une reconnaissance de l'implication des adhérents au service de l'association « avec constance et désintéressement ».

Nous lui transmettons toutes nos félicitations.

La cérémonie s'est déroulée dans la salle de conseil de la mairie d'Epineu-Le-Chevreuil.

LE FLEURISSEMENT DE LA PLACE SAINT-GILLES



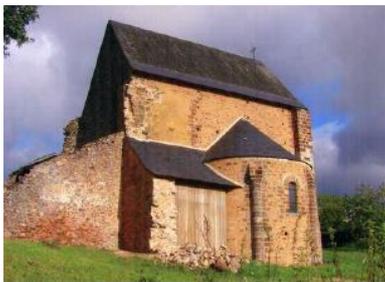
Chaque printemps, la mairie fleurit la place Saint-Gilles.

Cette année, bégonias rouges et blancs, géraniums rouge-orangé, sauges bleues, anthémis blancs et surfinias violet-bleu donnent le ton !

Merci à Roland, Martine, Ingrid et Mickael !

L'AGENDA DE L'ETE : LES ACTIVITES A CHEMIRE-EN-CHARNIE

CHEMIRE PATRIMOINE



CHEMIRE PATRIMOINE participe aux journées européennes du patrimoine les 16 et 17 septembre 2023.

Au programme :

- **Visites** de la chapelle d'Etival-en-Charnie et de l'église de Chemiré-en-Charnie de 10h à 12h et de 14h à 17h30.
- **Expositions** : les étapes de la restauration du *christ en croix* à la chapelle et des œuvres de Tallani à l'église.

ANIMATION LOISIRS



ANIMATION LOISIRS organise :

- **La fête de la Saint-Gilles** avec repas champêtre « cochon grillé » : le dimanche 3 Septembre
- **Une rando-surprise- tartiflette** : le samedi 14 octobre
- **Une soirée Pot au feu** : le samedi 18 Novembre
- **Le passage du Père Noël, un vin chaud et un spectacle** : le dimanche 17 décembre.

Pour contacter Animations Loisirs par téléphone : 06 29 16 00 79 et par mail : loisir-chemiré@hotmail.com

L'OFFICE de TOURISME de la Vallée de la Sarthe



- **Visite de la Savonnerie "Fabullâne"**, le 17 août au Vieux Logis.

Sylvaine JEFAUT nous fait visiter son élevage d'ânes et découvrir la fabrication de ses savons au lait d'ânesse bio. Elle nous explique le processus utilisé, celui de la saponification à froid.

- **Visite à "L'Échappée Sarthoise"**, le 23 août à la Mordantière.

Des vaches poilues et aux longues cornes : plutôt inhabituel en Vallée de la Sarthe ! Vinciane et Cyril PHILIPPE élèvent ces vaches pour leur rusticité, mais avant tout pour leur beauté et le caractère d'exception de leur viande.



! N'oubliez pas de réserver par téléphone au 02.43.95.00.60 ou en ligne à www.valleedelasarthe.fr



LA MAIRIE

Cet été, la mairie est ouverte uniquement les mardis à partir de la mi-juillet.

Les élus reçoivent sur rendez-vous aux horaires de l'ouverture de la mairie.

Retrouvez les informations et les actualités de Chemiré-en-Charnie

sur son site internet et sur panneau pocket 